



**HAL**  
open science

# Les professeurs d'humanités de l'université de Paris au XVIIIe siècle

Boris Noguès

► **To cite this version:**

Boris Noguès. Les professeurs d'humanités de l'université de Paris au XVIIIe siècle. Les professeurs d'humanités de l'université de Paris au XVIIIe siècle, 1997, Bordeaux, France. p. 233-241. halshs-00415862

**HAL Id: halshs-00415862**

**<https://shs.hal.science/halshs-00415862>**

Submitted on 11 Sep 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Boris NOGUÈS, « Les professeurs d'humanités de l'université de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Universités et institutions universitaires européennes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque international de Bordeaux, 1997, publiés sous la direction de F. Cadilhon, J. Mondot et J. Verger, PUB, Bordeaux, 1999, p. 233-241.**

Les analyses historiques récentes et les témoignages des contemporains s'accordent bien souvent pour instruire le procès du corps professoral parisien du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les griefs qui lui sont faits sont de deux ordres :

Il ne s'intéresse pas vraiment à l'enseignement et n'embrasse cette profession que de manière tout à fait transitoire, avant d'entrer de plein pied dans l'Église, qui demeurerait le véritable objectif. Cette assertion s'appuie sur des dispositions statutaires qui facilitent l'accès aux bénéfices, comme par exemple la présentation des gradués nommés ou le privilège du *septennium*. Ainsi peut-on lire dans l'un des projets de réforme qui fleurissent après l'expulsion des jésuites « *Il serait à souhaiter que les régents ne pussent quitter leurs places sans l'agrément des magistrats. Les changements fréquents qui se font en ce genre, sont cause que ce sont presque toujours des novices qui en instruisent d'autres.* »<sup>1</sup>

D'autre part, l'opposition des régents à l'introduction de l'agrégation en 1766<sup>2</sup>, ou bien la difficulté à intégrer les avancées scientifiques du XVIII<sup>e</sup> siècle dans les enseignements, seraient la marque du conservatisme fondamental de ce corps.<sup>3</sup>

Si ces deux traits correspondent sans conteste à une certaine réalité, je voudrais, à partir de l'exemple des professeurs d'humanités, nuancer ce portrait collectif et montrer que le XVIII<sup>e</sup> siècle est aussi l'une des périodes où la Faculté des arts fonctionne le mieux, que s'amorce alors une première séparation entre l'enseignement et les carrières ecclésiastiques et qu'il existe, avant l'agrégation, un noyau stable et solide de professeurs. Et c'est finalement plus par ses pratiques et ses choix culturels que ce groupe révèle une forme de conservatisme.

## **L'amélioration de la condition enseignante au XVIII<sup>e</sup> siècle**

---

<sup>1</sup> Archives de la Bibliothèque de la Sorbonne, Carton 15, dossier 13, pièce n° 86, f° 2 v°.

<sup>2</sup> Sur cette réforme voir Dominique Julia, « La naissance du corps professoral », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 39, septembre 1981, pp. 71-86.

Jusqu'à la réorganisation des années 1760, le cadre de la fonction enseignante reste celui des statuts de 1600.<sup>4</sup> La carrière se déroule toujours sous la double tutelle de la corporation enseignante et du principal. La première a conservé intacts le fonctionnement et tous les attributs des métiers jurés : élection d'officiers, comme le recteur, monopole de la collation des grades à Paris, exigence de la seule maîtrise ès arts et d'un serment pour les maîtres qui souhaitent régenter. Le principal avait pour sa part la haute main sur le recrutement des professeurs qui s'effectuait de gré à gré.<sup>5</sup> Rollin souligne pour ce choix délicat que « *L'important pour le principal serait de former lui-même de bons sujets dans son collège, et de les préparer de loin à la régence. Quand on les a vus croître sous ses yeux, on les connaît tout autrement.* »<sup>6</sup> La révocation était en effet particulièrement difficile et nécessitait comme aux siècles précédents l'intervention du tribunal du recteur qui restait la seule juridiction compétente.

Mais sous cette apparente pérennité du cadre institutionnel, les conditions d'exercice ont sensiblement évolué au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'amélioration du fonctionnement de la Faculté peut se décliner sur différents registres. On prendra, comme premier indice, la réforme des salaires enseignants au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Jusqu'en 1719, le salaire des professeurs était composé des gages versés par leurs élèves et des distributions de l'Université, qui tirait elle-même ses revenus du patrimoine qu'elle louait et de l'affermage des messageries. La mauvaise exploitation de ces ressources, la dépréciation des rentes constituées et la chute des effectifs ont largement entamé ces revenus depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Cette indigence a naturellement eu des répercussions sur l'activité de l'Université et sur le salaire offert aux régents. Ainsi s'expliquent certaines vacances de postes : pour 80 postes théoriques dans les grands collèges, on trouve seulement 71 enseignants en 1670.<sup>7</sup>

---

<sup>3</sup> On peut citer, parmi d'autres, D. Julia in Jacques Verger (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, 1986, p. 250 : « les universités [...] ont rarement été, à l'époque moderne, des foyers de pensée indépendante et créatrice ».

<sup>4</sup> On trouvera dans le premier chapitre des *Professeurs et régents de collège dans l'ancienne Université de Paris (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1902, de Maxime Targe une mise au point complète sur les institutions universitaires. Voir aussi Charles Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1862.

<sup>5</sup> Les critères qui président au choix des régents ont été présentés par D. Julia, « Le choix des professeurs en France : vocation ou concours? 1700-1850 » in *Paedagogica Historica. International Journal of the History of Education*, Gand, XXX, 1994. 1, pp 182 et suivantes. On verra aussi à ce sujet le *Memoire instructif concernant l'institution et la destitution des regens de la faculté des arts*, écrit aux environs de 1686, contenu dans le *Recueil de pièces diverses sur l'état et la police de l'Université de Paris*, Paris, 1771.

<sup>6</sup> Charles Rollin, *Traité des études*, (nombreuses éditions), livre VIII, seconde partie, chap. I : Des devoirs du principal, art. II : Des études.

<sup>7</sup> Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, *L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1976, p. 251.

Mais la situation pécuniaire des professeurs s'améliore sensiblement en 1719. Le régent transfère alors à l'Etat le financement de l'Université, en échange de ses privilèges, et institue par la même occasion la gratuité de l'instruction dans la Faculté des arts. Ses revenus atteignent à ce moment 120 000 livres, somme qui fut réévaluée au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'évolution des salaires des régents est la suivante au cours de la période étudiée : de manière tout à fait théorique, ils gagnaient entre 350 et 450 livres suivant le niveau où ils exerçaient en 1698, puis 600 à 1000 livres en 1719 et de 2200 à 2400 livres en 1789.<sup>8</sup> Malgré les plaintes récurrentes, ces salaires, qui ont l'avantage d'être réguliers et garantis, sont très confortables.

L'augmentation du nombre de postulants à une régence, qui atteint un maximum historique dans les années 1730, (avec 15 demandes de postes en moyenne par an pour la seule nation de France), confirme l'attrait de la carrière enseignante pendant cette période.<sup>9</sup>

## **Le détachement de l'Église**

Dans un monde où cléricature et activité intellectuelle étaient encore souvent liées, il était tentant de voir dans la population enseignante un groupe de diplômés en théologie qui peine à se placer dans l'Église et se replie provisoirement sur l'enseignement.<sup>10</sup> Le parcours d'Antoine Guénée, licencié en droit, résume ce type de comportement. En 1741, il postule au chapitre cathédral de Sens, qu'il n'obtient pas. Cinq ans plus tard, en 1746, il entame une carrière enseignante au collège de Lisieux. En 1753, il demande à entrer dans les chapitres de Paris et de Reims, requête qu'il renouvelle en vain l'année suivante. Cette même année 1754, il quitte Lisieux pour intégrer le prestigieux collège du Plessis, ce qui représente évidemment une promotion. Chaque étape de cette carrière professorale correspond bien ici à une déception du côté de l'institution ecclésiastique et confirme l'image du professorat comme exutoire.

Mais l'analyse prosopographique du corps enseignant interdit de généraliser cet exemple. On a examiné pour cette étude une population de 239 régents des nations de France et de Normandie qui ont exercé dans une classe de grammaire ou de rhétorique de la Faculté des arts de Paris entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (1690 exactement) et 1765, année précédant

---

<sup>8</sup> Ibid., p. 254.

<sup>9</sup> Résultats obtenus à partir de nos propres comptages sur un échantillon de 239 enseignants (cf. infra).

<sup>10</sup> Le thème de la difficulté à trouver des débouchés professionnels pour les étudiants est largement développé dans R. Chartier, D. Julia, J. Revel, *Histoire sociale des populations étudiantes. Les universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles*. t. 1, 1986, t. 2, 1989.

l'agrégation.<sup>11</sup> Les professeurs de philosophie et les diplômés qui demandent une régence mais que l'on n'a pas retrouvés à un moment donné dans une classe précise n'ont pas été retenus ici. Sur les 239 professeurs d'humanités étudiés, 185 (soit 77%) n'ont pas d'autre grade connu que la maîtrise ès arts, 48 (21%) sont bacheliers ou licenciés en théologie et 5 diplômés en droit. Ces régents ne peuvent donc être assimilés à des gradués qui visent une carrière ecclésiastique avant de se replier vers la Faculté des arts. L'existence d'enseignants qui, en raison de la longueur et du coût des études, exerceraient quelques années tout en prenant des grades pour ensuite postuler à des bénéfices, était plausible. Mais parmi les 123 enseignants qui ont été saisis à deux reprises, cinq seulement acquièrent un diplôme pendant leur activité. L'enseignement des humanités n'est donc ni le refuge des gradués en théologie sans emploi, ni une activité alimentaire pour étudiant désargenté. La qualification minimale dont se contentent bien souvent les professeurs d'humanités indique clairement que la Faculté des arts est leur seul objectif professionnel.

Et c'est plutôt parmi les professeurs de philosophie, dont la moitié possède un grade d'une faculté supérieure, ou parmi les diplômés qui obtiennent le droit d'enseigner mais que l'on ne retrouve jamais sur un poste dans un collège (dont 80% a un diplôme supérieur à la maîtrise ès arts) que l'on peut voir des vacataires à vocation plus cléricale que pédagogique.

L'étude de l'investissement effectif dans l'Eglise renforce ce trait. Un nombre important d'enseignants a certes reçu un ordre sacré : on compte 36 prêtres, 12 diacres ou sous-diacres et 26 clercs ou acolytes, soit au total un tiers de la population. Mais l'éducation étant alors encore considérée comme une œuvre religieuse, cette proportion reste modeste et ne trahit pas la volonté d'entamer une carrière dans l'institution ecclésiastique. Les demandes de bénéfices effectuées par les membres de l'Université de Paris, qui jouissaient à ce titre d'une priorité certains mois de l'année, ont été consignées dans les *registres de nomination aux bénéfices* qui autorisent une étude sérielle.<sup>12</sup> Cette source confirme les indications précédentes puisqu'un tiers seulement des régents y apparaît, et leurs demandes sont bien souvent très modestes. Ils demandent des bénéfices de chapelains, avec moins de cent livres de revenu par an, ce qui correspond à une ressource d'appoint ou à des préoccupations

---

<sup>11</sup> Les deux principales sources utilisées pour la constitution de ce fichier sont le *Liber censorius honorandae gallorum nationis*, 1690-1786, Bibliothèque Mazarine, Ms 3314 à 3318 (cinq registres) et d'autre part le *Catalogus magistrorum universitatis parisiensis honorandae gallorum nationis*, 1717, 1737, 1757, 1775, Bibliothèque de la Sorbonne, U 253, 254, 255 et U37(3).

<sup>12</sup> Bibliothèque de la Sorbonne, *Registres de nomination aux bénéfices*, Ms 83 à 87 (1678-1772).

spirituelles.<sup>13</sup> Le profil de la population des régents ne correspond donc pas du tout à celui de gradués en attente de bénéfices et rares sont ceux qui demandent effectivement à entrer dans l'Église.

## **De véritables carrières enseignantes**

Si les sources ne permettent pas un suivi systématique de l'ensemble des régents, plusieurs indices concordants montrent que de vraies carrières existaient. Sur 123 enseignants saisis à deux reprises, on compte quarante-cinq changements de fonction. Vingt-quatre régents de grammaire deviennent professeurs de rhétorique, sept professeurs de rhétorique « redescendent » en grammaire, six enseignants deviennent professeurs de philosophie et huit sont intégrés au personnel de direction. Pour trente-huit enseignants il s'agit donc d'un passage dans une classe supérieure ou dans une fonction d'encadrement. Si la césure entre la philosophie et les autres disciplines est assez marquée, de nombreux principaux ou proviseurs sont — déjà — d'anciens enseignants. Plus du tiers des principaux a suivi cette voie. On rencontre donc des carrières « construites », qui impliquent une certaine mobilité et des promotions. On peut bien sûr penser à Rollin ou, autre exemple, à Bernard Collot, qui est en 1691 professeur au collège de Navarre, enseigne de 1698 à 1705 au Plessis, et finit de 1706 à 1718, principal du collège du Fortet. De plus, l'activité enseignante occupe une grande partie de la vie active de ces hommes. On peut citer, entre autres, Nicolas Charpentier, qui est régent à Montaigu pendant plus de trente ans, de 1727 à 1758.

Les annuaires des diplômés de la Nation de France, périodiquement édités au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, montrent que ces exemples ne sont pas isolés. Ils offrent une image de la population en poste au moment de leur publication. Dans l'annuaire de 1719 par exemple, sur 54 régents, 33 (soit 60%) sont en poste depuis plus de dix ans et 16 (soit 30%) exercent depuis plus de vingt ans. L'ancienneté moyenne dans la fonction enseignante est, d'après cette source, de quatorze ans. L'étude des annuaires suivants, publiés en 1733, 1737, 1757 et 1771 donne des résultats tout à fait comparables.

Il existe enfin une formule qui assure une « retraite » aux professeurs : l'éméritat. Il est obtenu après quatorze à vingt années d'exercice, suivant la nation dont on relève et permet l'accès aux distributions des messageries (ou leur équivalent après 1719) en échange d'une

---

<sup>13</sup> On relève de plus une diminution de la fréquence des demandes entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec cependant des variations (quelques individus sur 20 ou 30 par tranche décennale) statistiquement peu significatives.

participation à la vie de l'Université (jurys d'examen...). Près de soixante individus ont été identifiés comme émérites (59 sur 239, soit 25%). Ce qui, encore une fois, confirme l'existence d'un noyau stable d'enseignants.

## Des professionnels de la rhétorique

On peut, pour terminer, élargir le propos à la fonction sociale des régents. En effet, il convient de considérer ces spécialistes de l'éducation et des auteurs classiques, comme de vrais « professionnels de la rhétorique », qui ne se contentent pas d'enseigner dans leur classe aux étudiants de la Faculté des arts.

Deux types d'activités annexes méritent être mentionnés. La fonction de précepteur reste bien sûr très proche de l'enseignement. Mais elle implique de travailler dans un contexte et sous un statut très différents. Si l'on se fie aux quelques exemples repérés, les anciens régents n'acceptent de travailler que dans les très grandes familles. Ces situations sont évidemment les plus visibles, mais cette observation est cohérente avec le statut avantageux des professeurs de la Faculté des arts et, à l'inverse, avec la situation souvent ambiguë que vivent certains précepteurs, vite rangés dans la domesticité.<sup>14</sup> Nicolas Adam, ancien professeur de grammaire puis de rhétorique au collège Lisieux, est un bon exemple de réussite sociale grâce aux fonctions préceptoriales. Il est chargé de l'éducation des enfants du comte de Baschi qui, en 1760, est nommé ambassadeur à Venise et l'amène avec lui comme secrétaire. Adam y devient le correspondant de *La Gazette de France* et assure la direction de l'ambassade en l'absence du comte. De retour à Paris en 1766, il consacre son temps à publier ses ouvrages sur l'apprentissage des langues et à tenter de faire réévaluer sa modeste rente de 1200 livres, appuyé en cela par le trésorier général de l'extraordinaire des guerres, Monsieur de Pange, chez qui il est encore précepteur.<sup>15</sup>

Si l'étude systématique du préceptorat et des liens de clientèle reste difficile à mener, l'importance des publications de Nicolas Adam ne paraît pas isolée. Ces professeurs s'inscrivent en effet dans le groupe qu'Alain Viala nomme « *les auteurs sans trajectoire, ou occasionnels* », c'est à dire « *ceux qui ne publient que sous l'effet d'obligations extérieures à*

---

<sup>14</sup> Personnage « *mi-domestique, mi-intellectuel* », selon Daniel Roche, *Les républicains des lettres*, Paris, 1988, p. 331.

<sup>15</sup> Alain Viala (*La Naissance de l'écrivain. Sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, 1985, « Les ambivalences du clientélisme et du mécénat » pp. 53-84), cite des exemples tout à fait similaires d'hommes de lettres qui assurent les fonctions de précepteur puis de secrétaire, d'homme de confiance ou d'intendant.

*l'espace littéraire [et] sont de loin les plus nombreux. Ils représentent l'héritage des traditions qui faisaient de la publication un prolongement de l'activité du clerc* ».<sup>16</sup> Un sondage effectué dans le catalogue de la Bibliothèque Nationale, révèle que près de la moitié des régents a publié des ouvrages. Sur 200 individus identifiables avec certitude<sup>17</sup>, 87 (soit 43%) ont été retrouvés. Les 513 titres recensés se distribuent de la manière suivante :

En tête viennent plus de trois cents petites pièces d'éloge (344 exactement), soit les deux tiers de la production. Ces titres de quelques pages prennent la forme d'une ode, d'une dissertation ou d'un panégyrique dédié le plus souvent à un puissant personnage. L'importance de ce type de littérature est expliquée par Rollin : « *C'est par les compositions, soit en vers, soit en prose, que les régents font le plus d'honneur à leur collègues, et qu'ils établissent d'une manière plus éclatante leur propre réputation. [...] Les compositions dont je parle ici se font ordinairement pour célébrer le nom et les actions des princes, des généraux d'armée, des ministres, des magistrats, en un mot, de tous les grands hommes qui se distinguent par quelque endroit que ce puisse être : et c'est comme un hommage public que l'Université rend à la vertu et au mérite.* »<sup>18</sup> Les régents remplissent finalement une fonction logique pour des professeurs de rhétorique : produire des discours et répondre ainsi à une demande sociale, essentiellement aristocratique, de l'Ancien Régime.

On trouve ensuite de nombreux ouvrages à caractère professionnel. 141 titres, soit 28% du total, concernent plus ou moins directement les Belles Lettres. Une cinquantaine d'ouvrages pédagogiques (des méthodes de langue, des traités de rhétorique, des dictionnaires) constituent le prolongement naturel de l'activité professionnelle. Outre Rollin, qui est bien connu, certains de ces régents parviennent à se faire un nom et à obtenir quelques succès éditoriaux. C'est le cas de Pierre Danet, professeur d'humanités aux Grassins, qui publie une série de dictionnaires latin-français « *ad usum Delphini* » à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ou de Christian Le Roi, professeur de rhétorique au collège du Cardinal Lemoine et auteur des *Principes généraux tirés de la langue grecque ou précis de la langue simple*, qui connut huit éditions entre 1773 et 1858, ou encore de Marc-Antoine Hersan, auteur de *Praeceptionnes rhetoricae* (quatre éditions au XVIII<sup>e</sup> siècle).

Parmi ces 141 ouvrages à caractère professionnel, on compte aussi une quinzaine de travaux érudits (des éditions critiques d'auteurs anciens, des essais...), quarante traductions

---

<sup>16</sup> Ibid., p. 179. L'auteur relève un peu plus loin (p. 261) que, parmi les ecclésiastiques, les enseignants sont les seuls dont l'activité littéraire ne diminue pas vers la fin de l'Ancien Régime.

<sup>17</sup> C'est-à-dire ceux dont on connaît à la fois le nom, le prénom et les dates approximatives d'exercice.

<sup>18</sup> C. Rollin, *Traité des études*, chap. « Du devoir des régents », art. « Des compositions et actions publiques ».



(dont 22 d'auteurs classiques), 18 ouvrages d'histoire concernant tant l'histoire ancienne (10) que contemporaine (8) et quelques manuels de géographie.

Voisinant cette production strictement pédagogique, 17 livres traitent de l'administration ou de la réforme de l'enseignement. On peut, au passage, accorder une mention particulière à l'histoire de l'Université de Paris. Plusieurs ouvrages traitant le sujet ont vu le jour sous l'impulsion de l'institution elle-même, qui était consciente des enjeux qu'il y avait à produire et entretenir sa propre mémoire. Dans ce discours, l'antiquité de l'institution et l'unité du corps enseignant, béquilles d'une légitimité vacillante, sont constamment opposées à l'agressivité extérieure du roi, des jésuites ou d'autres groupes et révèle un véritable contexte obsidional. On peut y lire en négatif le déclin intellectuel et le prestige perdu, mais aussi les privilèges qui restent à défendre.

Restent deux domaines, que l'on peut considérer comme sous-représentés. La religion n'a suscité que 22 titres d'apologétique ou de théologie, soit 4% du total (on retrouve ici le détachement vis-à-vis de l'Église). D'autre part, les thèmes chers aux Lumières sont les grands absents de la liste des publications. S'il est juste de préciser que la population des auteurs étudiés excluait les enseignants recrutés après l'agrégation, c'est à dire 1765, la petite dizaine de livres qui traitent de la philosophie politique, des sciences ou de l'économie paraît bien réduite pour des hommes qui, par leur niveau d'éducation et les conditions d'exercice de leur profession, bénéficiaient d'une situation très favorable pour participer aux Lumières. L'analyse des publications enseignantes révèle donc des choix culturels très traditionnels privilégiant les éloges et la production professionnelle. Si l'on considère le désintérêt pour le mouvement des Lumières, la seule rupture que l'on peut donc déceler réside dans l'abandon des thèmes religieux.

## **Conclusion**

Le XVIII<sup>e</sup> siècle apparaît ainsi comme la période la plus heureuse — ou du moins la plus confortable — de l'âge moderne pour les régents. Avant même la réforme de 1765, la Faculté des arts dispose d'un corps enseignant stable et largement détaché du système bénéficial. La frilosité culturelle des professeurs est à l'image de cette modernisation silencieuse du fonctionnement, opérée sans toilettage des statuts ni redéfinition des missions de l'Université. Hormis quelques figures très marginales, les professeurs manifestent peu d'intérêt pour les Lumières et préfèrent mettre leur plume et leurs compétences rhétoriques au service de protecteurs. Ce type de lien est certes indispensable pour un philosophe du XVIII<sup>e</sup>

siècle et, sur un autre mode, d'Alembert académicien se love lui aussi au cœur d'une institution culturelle traditionnelle et douillette de l'Ancien Régime. Mais ces accommodements avec les règles du jeu social classique sont alors mis au service de son dépassement, ce qui n'est pas du tout le cas des régents de la Faculté. La culture d'opposition de ce corps qui s'était manifestée avec le premier jansénisme, n'opère qu'un timide retour lors de la réapparition du problème au XVIII<sup>e</sup> siècle avant de s'évanouir complètement. Dès lors, la Faculté ne produit plus qu'un discours et une activité très conventionnels.

L'image que l'on peut conserver en définitive de ces professeurs, si peu subversifs et si bien protégés par un statut avantageux est celle d'« intellectuels organiques ». Ce terme, proposé par Antonio Gramsci, désignait pour cet auteur les individus qui exercent une activité non directement liée au processus de production et ont pour fonction de soutenir l'ordre en place. Ainsi, écrit-il, « *tout groupe social qui naît [...] se crée en même temps de façon organique, une ou plusieurs couches d'intellectuels qui lui donnent homogénéité et conscience de sa fonction, non seulement dans le domaine économique, mais également dans le domaine social et politique* ». <sup>19</sup> Par leur carrière, les protections qu'ils recherchent, le savoir qu'ils transmettent et la reproduction sociale qu'ils entretiennent, nos professeurs correspondent bien à cette définition, même si, comme le reconnaît Gramsci, « *ils éprouvent un « esprit de corps », le sentiment de leur continuité historique ininterrompue et de leur « qualification », [ et ] ils se posent comme autonomes et indépendants du groupe social dominant.* » <sup>20</sup>

On pourrait rapprocher également cette définition de celle que propose Christophe Charle pour les universitaires du XIX<sup>e</sup> siècle qu'il identifie à une version « mandarinale » de l'intellectuel, opposée à la version « dreyfusarde » dominante de l'histoire des intellectuels français. <sup>21</sup> Cette dernière analyse paraît particulièrement adéquate dans la mesure où elle rend à la fois compte de la situation sociale des régents du XVIII<sup>e</sup> siècle, et pourrait expliquer leurs comportements culturels.

**Boris NOGUÈS**

Université de Paris I

---

<sup>19</sup> Antonio Gramsci, *Cahiers de prison, Cahiers 10, 11, 12 et 13*, ed. Gallimard, 1978, p. 309.

<sup>20</sup> Ibid., p.311.

<sup>21</sup> Christophe Charle, *Les intellectuels en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996, p. 303.